

Je, soussigné, Jean SOULAS, Capitaine de Réserve
ayant commandé la 5^e Compagnie du 92^e R.I., du 27 août 1939 au
mois d'avril 1940, puis la C.A.2 jusqu'au 1^{er} Juin, puis la C^o
formée par les éléments rapatriés du 92^e au bataillon de marche
rattaché au 131^e R.I., certifie que

le soldat FALLAI
a droit à la prime de combat,

1^o/ pour les combats de la Sarre (Sangerwalt et
Pepenkhum) du 25/9/40 au 26/10/40 qu'il a faits à la 5^e C^o.

2^o/ pour les combats de Hollande, Belgique et
Flandre, (canal de la Censée) à partir du 9 mai 1941, qu'il a
faits également à la 5^e C^o.

Fallai est passé en Angleterre le 1^{er} Juin,
débarqué à Cherbourg le 3 Juin, affecté au Bataillon de marche
rattaché au 131^e R.I., constitué dans la région d'Evreux, a suivi
ce bataillon jusque dans la région de Caen, puis a regagné la
zone libre à travers les lignes allemandes, du 18 juin au 7
juillet.

Fait à Clermont-Fd. le 9 JUIN 1942.

J. Soulas